



Salon des Métiers d'Art et de Création de Cognac Couvent des Récollets du 18 au 24 décembre 2019

DOSSIER D'ACCUEIL EXPOSANTS

Organisation du salon :

Association des Métiers d'Art et de Création de Cognac
53, rue d'Angoulême
16100 COGNAC
Site web : <http://www.metiersdartcognac.fr>
Mail: contact@metiersdartcognac.fr

Relations exposants :

Ruthy Prud'homme
113 chemin de Saint-James
17550 Dolus-d'Oléron
Tél. 05 46 76 88 10
c.p.bijoux@gmail.com

Le salon :

Lieu : Couvent des Récollets - 53 rue d'Angoulême - 16100 COGNAC
Parkings gratuits à proximité.
Lien Google Map :
<http://maps.google.fr/maps?q=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac&hl=fr&ie=UTF8&sll=46.539109,-0.341638&sspn=2.070611,5.377808&oq=53+rue+d%27angoul%C3%A8me+16100&hnear=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac,+Charente,+Poitou-Charentes&t=m&z=16>

Admissions :

Tout exposant doit être professionnel, artisan d'art ou artiste, en exercice et à jour de ses cotisations lors de l'exposition. Toute demande est individuelle, sauf conditions spécifiées ci-après. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription et sera notifié à l'intéressé.

Les revendeurs sont systématiquement refusés au Salon.

Conditions de participation :

Les produits présentés devront être en conformité avec la législation européenne.

Seules les œuvres réalisées par l'exposant pourront être exposées et devront correspondre au métier exercé. Toute transgression à cette règle sera signalée aux organisateurs qui exigeront le retrait des objets, sans aucun recours ni dédommagement possible.

Les créateurs devront préciser la technique employée et leurs compétences dans le métier. La vente de bijoux est réservée aux créateurs qui l'auront clairement indiqué dans leur dossier.

Les exposants qui souhaitent participer au salon s'engagent dans la mesure de leur possibilité géographique à participer à la réunion de préparation qui aura lieu au Couvent des Récollets de Cognac fin novembre ; en cas d'impossibilité, l'exposant s'engage à en informer l'association et à énoncer les motifs de son absence.

Sélection des exposants :

Les candidatures seront reçues jusqu'au 15 mai 2019. Le comité de sélection se réunira fin mai et retiendra les demandes en fonction des critères de qualité, de savoir-faire et d'originalité. L'homogénéité du salon sera aussi prise en compte, afin qu'un maximum de corps de métiers soit représenté. Les décisions du jury seront sans appel.

Pour un désistement postérieur au 31 octobre 2019, la location du stand sera intégralement due, même en cas de relocation de l'espace par l'organisateur (sauf cas de force majeure défini par l'organisateur).

Configuration des stands :

23 stands de 6m² environ répartis dans 3 salles :

Prieuré : 7stands. Fond de stand : mur ou baies vitrées. Possibilité de cimaises sur les murs.

Salle Fragonard : 7 stands. Fond de stand : mur et/ou fenêtres. Possibilité de cimaises sur les murs.

Salle Marvaud : 6 stands. Fond de stand : mur et/ou fenêtres. Possibilité de cimaises sur les murs.

Les Arcades : Possibilité de stand sous les arcades (espace non chauffé et non surveillé.)

Un éclairage général de la salle sera mis en place, libre à chacun d'apporter son propre éclairage de stand, basse consommation de préférence. Une alimentation électrique est installée dans chaque salle. Précisez nous la puissance que vous utiliserez, dans le bulletin de participation. Les appareils de chauffage d'appoint sont interdits dans les arcades et dans les salles, ainsi que les spots de 500watts type spots de chantier.

L'organisateur établit le plan du Salon et effectue librement la répartition des emplacements, en tenant compte le plus possible des souhaits formulés par écrit par l'exposant et en ayant pour seule motivation l'intérêt de tous. L'organisateur peut modifier l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant sans que celui-ci ne puisse résilier unilatéralement son engagement de participation.

Chaque espace est loué sans mobilier. Possibilité de prêt de matériel tel que tables, chaises, cimaises et chaînes métalliques (prévoir ses propres crochets) dans la limite des quantités disponibles.

Merci d'inscrire vos souhaits de prêt de matériel sur la fiche technique jointe.

Horaires d'ouverture au public :

Du mercredi 18 à 10h au dimanche 24 décembre à 17h.

Tous les autres jours de 10h à 19h.

Vernissage le jeudi 19 décembre à 18 heures.

Entrée libre.

Montage et démontage :

Une présentation de stand harmonieuse et soignée est requise. La décoration est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics.

Si l'exposant n'a d'autre solution que d'utiliser des tissus pour recouvrir ses tables, ceux-ci doivent impérativement être unis et de couleur neutre, blanc, crème ou gris. L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins.

Les exposants seront sollicités pour le rangement des tables, chaises et grilles.

- Montage : mardi 17 décembre à partir de 8h30

Un planning pour les horaires d'arrivée vous sera envoyé ultérieurement.

- Démontage : mardi 24 de 17 h à 19 h.

Prestation organisateur :

L'association prévoit la communication suivante:

- * 10 Grandes affiches 4x3 dans l'agglomération de Cognac
- * Affiches sur sucettes dans la ville et sur panneaux lumineux.
- * La parution dans plusieurs journaux locaux : Sortir 16 , Charente Libre, Sud Ouest.
- * La distribution de 7000 marques-page avec les coordonnées des exposants. (Merci d'inscrire vos coordonnées précises sur la fiche technique jointe.)
- * 100 affiches distribuées chez les commerçants de Cognac et des villes voisines.
- * La présentation des exposants sur le site Internet de l'association avec lien vers leur site.
- * Insertion pub. sur le site Internet de l'Office de Tourisme de Cognac tout le mois de décembre.
- * Envoi d'un mailing postal d'environ 2000 adresses clients.
- * annonce sur la page Face Book de l'association.

Permanences :

Afin de mettre en relation directe le créateur et le public, tout exposant s'engage à tenir lui-même son stand. Il peut, à titre exceptionnel, confier son stand à une tierce personne, mais devra le formuler à travers une demande écrite auprès de l'organisateur dès l'inscription.

Lors du salon vos interlocuteurs pour toutes questions ou remarques seront les membres de l'association et

non le personnel du couvent des récollets.

Nettoyage :

Chaque exposant est responsable de la propreté de son stand. Le nettoyage des allées est assuré par un agent technique.

Prix des stands :

Une participation aux frais est demandée, soit :

260 € TTC Dans les salles Prieuré, Fragonard et Marvaud.

180 € TTC Sous les Arcades.

Aucun exposant ne sera accepté sur le Salon s'il ne s'est pas préalablement acquitté de ses frais de participation.

Les adhérents Ateliers d'Art de France bénéficient d'une aide de 75€ sur présentation de la facture du salon avant fin janvier 2020.

Conditions de paiement :

La réservation sera ferme à réception du règlement, en 2 versements, soit un chèque encaissé début décembre et le deuxième encaissé après la manifestation.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Association des métiers d'art et de création de Cognac » ; une facture globale vous sera remise lors du salon.

Exposition-concours: « la part des anges »

Tous les exposants sont invités à participer à une exposition « la part des anges » qui sera présenté dans le couloir des arcades. Il s'agira de créer une œuvre sur le thème et un petit texte pour l'accompagner (nom du créateur, matériaux et techniques utilisés, et brève démarche artistique); Le public indiquera sa préférence sur un bulletin. L'exposant gagnant sera remboursé de la moitié de son stand.

Rencontre préalable :

Une rencontre entre tous les exposants et les membres de l'association est prévue le 19 Novembre à Cognac au Couvent des Récollets avec pour ordre du jour :

- La prise de contact entre tous les exposants et les membres de l'association.
- La préparation du mailing postal de notre fichier clients de 2000 adresses (mise sous enveloppes, étiquetage).
- La répartition des affiches pour distribution.
- La visite des salles.
- Le choix des emplacements dans les salles préalablement attribuées aux exposants par l'association.

C'est à cette occasion que les exposants pourront poser toutes les questions pratiques relatives aux emplacements et à l'organisation du salon.

Repas convivial :

Traditionnellement, nous partageons un repas dans un restaurant de Cognac, ce sera le jeudi 19 décembre. Nous comptons sur votre présence et souhaitons que cette soirée soit un temps d'échange et de convivialité. Prévoyez un budget de 25 € environ.

Hébergement :

Si vous souhaitez louer un hébergement à plusieurs, contactez-nous. Nous vous mettrons en relation avec les autres exposants intéressés.

Prises de vue :

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports dans le cadre de cet événement. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, modifié en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'association MÉTIERS d'ART et de CRÉATION de COGNAC.

Pièces à joindre :

Toute demande de participation doit être accompagnée :

- * D'un dossier de photos représentatives des pièces que vous souhaitez exposer indiquant les matériaux et techniques utilisés, une fourchette de prix, une photo de stand ainsi que tous renseignements que vous souhaitez apporter pour permettre au comité de sélection de mieux imaginer votre travail et vos créations.
- * De vos derniers justificatifs URSSAF, Chambre de Métiers ou Maison des Artistes.
- * De deux chèques soit 130 € (pour les vœux dans les salles) soit 90€ (pour les arcades) qui vous seront retournés si vous n'êtes pas sélectionné.
- * De votre attestation d'assurance professionnelle à jour.
- * Du dossier de candidature exposant rempli.
- * De la dernière feuille du dossier accueil exposants signée.

Le dossier complet doit être adressé par courrier à :

Ruthy Prud'homme

113 chemin de Saint-James

17550 Dolus- d'Oléron

Tél. 05 46 76 88 10

c.p.bijoux@gmail.com (pour l'envoi des photos)

Certification de prise de connaissance du Dossier d'Accueil Exposants :

Je soussigné, Nom :
Prénom :
Atelier :

Certifie avoir pris connaissance du dossier d'accueil exposants et accepte de participer au Salon des Métiers d'Art de Cognac dans les termes d'organisation ci-dessus exposés.

Date et signature précédés de la mention « Lu et approuvé ».

**Salon des Métiers d'Art et de Création de Cognac
Couvent des Récollets du 18 au 24 décembre 2019**

DOSSIER DE CANDIDATURE EXPOSANTS

RAISON SOCIALE :

ACTIVITE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

TELEPHONE :

MAIL:

SITE INTERNET :

STATUT :

N° SIRET :

N° REPERTOIRE DES METIERS, MAISON DES ARTISTES OU URSSAFF :

ADHERENT AAF : OUI - NON N° :

EXPOSITION -CONCOURS: je participe OUI NON



DATE : SIGNATURE :

Fiche à remplir et à retourner avec le dossier complet à :

Ruthy Prud'homme 113 chemin de Saint- James 17550 Dolus- d'Oléron 05.46.76.88.10